



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 31
Mercredi 30 août 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Moutier

Avis de construction

Requérant: Dünner Michael, Bel-Air 25, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1597, Bel-Air 25

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, modification fenêtres en façade Nord

Zone: H2

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 septembre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 23 août 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante: MGS Construction Sàrl, Rue du Bout-Dessus 59a, 2856 Boécourt.

Emplacement: parcelle N° 278, au lieu-dit: «Rue de l'Hôtel-de-Ville 10», commune de Moutier.

Projet: transformation et agrandissement du bâtiment comprenant un changement d'affectation de la partie Ouest du bâtiment (annexe) et d'une partie des combles pour l'aménagement de 5 logements, réalisation d'une lucarne et de velux en toiture, réfection de la toiture, changement du système de chauffage par une pompe à chaleur (remplacement de la PAC extérieure à l'emplacement existant), création d'une nouvelle cage d'escalier avec ascenseur et démolition de la cage d'escalier existante.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: VV.

Recensement arch.: objet C, digne de conservation, ensemble bâti A.

Dérogations: art. 15 LC et 64 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 septembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 août 2023

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Auteur du projet: Luescher Maçonnerie SA, Paco Luescher, rue du Moulin 2a, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 1635, au lieu-dit «rue de Mévilier 22», 2738 Court

Projet: installation d'un nouveau canal de fumée en toiture

Chauffage: inchangé

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 septembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallee 19, 2738 Court).

Court, le 23 août 2023

Municipalité de Court, administration municipale



Arrondissement

Fermeture de la Préfecture du Jura bernois

Les bureaux et la centrale téléphonique de la Préfecture du Jura bernois seront exceptionnellement fermés **vendredi 1^{er} septembre 2023 dès midi**. En cas d'urgence, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante: pref.jurabernois@be.ch.

Courtelary, le 1^{er} septembre 2023

Préfecture du Jura bernois



Crémises

Interdiction de parquer

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la Loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéa 1 de l'Ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil communal de la Commune mixte de Crémises décide d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Interdiction de parquer du lundi au vendredi de 7h à 18h, parcelle 9 du ban de Crémises (place de rebroussement, rue de l'Industrie)

Cette mesure est prise afin de garantir l'accès aux camions.

Voies de recours:

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Crémises, le 30 août 2023

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 juin 2023

Conformément à l'article 68, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 juin 2023 a été déposé publiquement durant 20 jours (du 6 au 25 juillet 2023).

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 16 août 2023.

Crémises, le 30 août 2023

Le Conseil communal



Champoz

Recrutement 2024

Le Corps des Sapeurs Pompiers MORON procédera à son recrutement pour l'année 2024 le:

Lundi 30 octobre 2023 à 19h au hangar des sapeurs-pompiers à Bévillard

Cette séance d'information et de présentation concerne tous les habitant(e)s de la commune âgé(e)s de 20 à 40 ans. A l'issue de cette soirée, les personnes intéressées pourront s'inscrire pour rejoindre le GSP MORON en 2024.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du fourrier: Céline Kummer, au 032 492 28 65 ou par courriel à l'adresse sapeurs.moron@bluewin.ch.

L'Etat-major se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux à ce recrutement et vous remercie par avance pour votre engagement.

Champoz, le 24 août 2023

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: Joël Sprunger, rue de Mévilier 22, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

Evacuation et traitement des eaux usées – Ordonnance sur les taxes

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 août 2023, a modifié l'Ordonnance sur les taxes (article 2) relative au Règlement d'assainissement des eaux.

Les modifications prendront effet au 1^{er} janvier 2024.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre cette ordonnance. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 23 août 2023

Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours :

une place d'apprenti/e employé/e de commerce à l'administration communale, avec entrée en fonction début août 2024

Les informations détaillées de ce poste sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations,

par courriel uniquement à chancellerie@moutier.ch: vendredi 22 septembre 2023.

Moutier, le 28 août 2023

Conseil municipal



Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : M. et M^{me} Bertrand et Marielle Houriet, Sous-Raimeux 7, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpillon 4, 2735 Bévillard

Propriétaire du terrain : M. Gérard Houriet, Rouges Champs 92, 2742 Perrefitte

Projet : Construction d'une maison familiale avec pompes à chaleur air-eau et aménagement des alentours sur parcelles N° 878 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Rouges Champs »

Dimensions : selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 septembre 2023** au secrétariat municipal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les bénéficiaires d'un identifiant BE-Login peuvent également consulter ce dossier via la plateforme eBau en suivant le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20810>

Perrefitte, le 21 août 2023

Le Conseil municipal

Assemblée municipale du 15 juin 2023

Ratification du procès-verbal

Selon l'article 60 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière Assemblée municipale a été déposé publiquement du 28 juin au 18 juillet 2023. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le Conseil municipal l'a ratifié lors de sa séance du 21 août 2023.

Perrefitte, le 28 août 2023

Le Conseil municipal

Sentier des Gorges de Perrefitte

Fermeture temporaire

Une coupe de bois située au bout du sentier des Gorges de Perrefitte est actuellement en cours d'exécution pour une durée d'environ 4 semaines. Pendant la durée des travaux, le sentier des Gorges de Perrefitte ainsi que les chemins d'accès « sur les Gorges » et « du Puit » seront totalement fermés aux piétons, aux chevaux et à la circulation. Pour des raisons évidentes de sécurité, les usagers sont invités à se conformer strictement à la signalisation mise en place et à n'emprunter le secteur concerné sous aucun prétexte.

Perrefitte, le 28 août 2023

Le Conseil municipal



Petit-Val

Fermeture de l'administration communale

En raison de la Foire de Chaidon, l'administration communale sera fermée toute la journée le lundi 4 septembre 2023.

Souboz, le 30 août 2023

Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérante : Torti Frères SA, Grand-Rue 57, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 1219 et 1234, au lieu-dit : « Ch. des Jonquilles », commune de Reconvilier.

Projet : viabilisation d'une zone d'habitation (5 parcelles) comprenant une route de desserte, des collecteurs d'évacuation des eaux mélangés, résiduaires et pluviales, l'alimentation en eau potable, l'éclairage public (pose de 2 candélabres) et les conduites des services.

Zone : H2.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 septembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 août 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Foire de Chaidon

Fermeture de routes et restrictions de parage

Il est interdit de parquer sur la Place Bellevue du dimanche 27 août 2023 à 17 h au mardi 5 septembre 2023 à 12 h.

Interdiction de parage du samedi 2 septembre 2023 à 12 h au mardi 5 septembre 2023 à 12 h aux emplacements suivants :

- Rue du Bruye
- Rue du Dr. Tièche
- Route de Chaidon
- Hangar des pompiers
- Parkings réservés pour le personnel de la foire et pour les pompiers

Interdiction de parage du dimanche 3 septembre 2023 à 6 h au mardi 5 septembre 2023 à 12 h aux emplacements suivants :

- Grand-Rue
- Rue du Collège
- Bellevue
- Parc Lidl
- Parc mis à ban sis à la rue Dos-la-Velle
- Route de Saules
- Le Benevis
- Les Condémines
- Jolimont
- Chemin du Stade, place goudronnée côté sud du Stade de football
- Rue de la Cure
- Rue du Moulin
- Rue de Bel-Air
- La Chaudrette
- Crêt du Facteur
- Chemin du Nord
- Vie des Crêts
- Dos-la-Velle
- Rue de la Colline
- Les Courtes-Rayes
- Rue des Ouchettes
- Rue du Pommé au Loup

Restriction de circuler du samedi 2 septembre 2023 à 18 h au mardi 5 septembre 2023 à 12 h :

- Rue du Bruye, depuis le pont direction village, excepté riverains, secours, forains, bétailières

Fermeture du dimanche 3 septembre 2023 à 9 h au lundi 4 septembre 2023 à 20 h des routes suivantes :

- Chemin du Stade
- Rue du Collège
- Bellevue
- Rue de la Cure
- Rue du Dr. Tièche
- La Chaudrette
- Rue de Bel-Air

Fermeture du dimanche 3 septembre 2023 à 16 h au lundi 4 septembre 2023 à 20 h de la route suivante :

- Grand-Rue

Une signalisation temporaire sera mise en place. Les personnes contrevenant seront dénoncées, mises à l'amende et leurs véhicules seront mis à la fourrière à leur charge.

La Municipalité et la Commission de la Foire de Chaidon prient la population de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et la remercient d'ores et déjà pour sa compréhension.

Reconvilier, le 23 août 2023

La Commission de la Foire de Chaidon

Avis de construction

Requérants : Gil Casanova Solveig et Luis, Rue de Bel-Air 41, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle n° 908, Rue de Bel-Air 41

Projet : Pose d'un couvert sur terrasse existante ainsi que de panneaux solaires

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Zone de protection : PAL 2 « Bel-Air »

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 29 septembre 2023 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 30 août 2023

Le secrétariat municipal

Clean-up day le vendredi 15 septembre 2023

Le vendredi après-midi 15 septembre 2023, tous les élèves de l'école secondaire de Reconvilier et leurs enseignants participeront au Clean-up day.

Il s'agit d'une action internationale dont l'objectif est de sensibiliser à la problématique des déchets sauvages et de nettoyer un maximum d'endroits sur la planète.

Afin d'optimiser au maximum l'efficacité du Clean-up day, la population est appelée à soutenir cette opération de nettoyage.

Les personnes intéressées peuvent contacter M. Pierre Hugounenq (pierre.hugounenq@ecolesrec.ch) ou s'inscrire par téléphone auprès de la Municipalité (032 482 73 73).

Nous vous remercions pour votre soutien.

Reconvilier, le 30 août 2023

La Municipalité de Reconvilier

Foire de Chaindon 2023

En raison de notre traditionnelle Foire de Chaindon, l'administration municipale sera fermée le lundi 4 septembre 2023.

Le Conseil municipal ainsi que le personnel administratif vous remercient de votre compréhension.

Reconvilier, 28 août 2023

Le Conseil municipal



Roches

Avis de construction

Requérante : Hana Immo AG, Reinacherstrasse 136, 4053 Basel.

Emplacement : parcelle N° 499, au lieu-dit : « La Charbonnière 16 », commune de Roches.

Projet : remplacement du chauffage à bois par une pompe à chaleur air/eau extérieure, remplacement du canal de ventilation de la hotte de cuisine du restaurant, remplacement de la cuisine du restaurant, rénovation et réaménagement des 3 chambres d'hôtes existantes, réparation des canalisations / drainages, mise en conformité du concept de protection incendie et demande après-coup pour le remplacement des fenêtres en PVC couleur blanche.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 septembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 août 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Mireille et Pierre-André Allemann, Bas du Village 17, 2762 Roches

Propriétaires fonciers : Mireille et Pierre-André Allemann

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement : parcelle N° 143.2 Bas du Village 17

Projet : remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau

Zone : HA2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt de la demande avec plans **jusqu'au 21 septembre 2023 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 18 août 2023

Conseil communal



Saules

Avis de construction

Requérant : Thomas Gerber, Les Côtattes 73, 2732 Saules

Propriétaire foncier : Thomas Gerber, Les Côtattes 73, 2732 Saules

Auteur du projet : Faivre Energie SA, M^{me} Etique Sarah, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Rue : Les Côtattes 73, 2732 Saules

Parcelle N° : 175

Projet de construction : Remplacement de la chaudière électrique par une pompe à chaleur air-eau splittée

Zone : Zone d'habitation 2 étages

Plan de quartier : Plan de viabilité de détail N° 1 Les Côtattes

Dimensions : Selon plans déposés

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 septembre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Saules, le 23 août 2023

Secrétariat communal

Perturbation du trafic axe Saules – Montagne de Saules

En raison de travaux de fouille des BKW, le trafic sur l'axe Milieu du Village - La Citadelle - Cheyennette (route pour se rendre à la Montagne de Saules) sera perturbé.

Début des travaux : 5 septembre 2023

Durée des travaux : environ 1 mois et demi

Saules, le 30 août 2023

Conseil communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier.

Emplacement : parcelle N° 221, au lieu-dit : « La Golée 2 », commune de Sorvilier.

Projet : construction d'un couvert pour abriter un ancien char des sapeurs-pompiers destiné à être orné de décorations florales.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZUP 2 « Ecole et place de jeux ».

Recensement arch. : ensemble bâti A.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 septembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 août 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Tavannes

EJC Tavannes - Mise au concours

L'école à journée continue de Tavannes met au concours :

1 poste d'assistant(e) socio-éducatif(ve) dès le 1^{er} novembre 2023

Description du poste

- Accueil des enfants de la 1-2 H dans un contexte sécurisant et valorisant
- Participation et organisation des activités quotidiennes
- Accompagnement lors des repas

Votre profil

- Vous êtes titulaire d'un CFC d'ASE
- Vous êtes dynamique et motivé(e)
- Vous aimez le travail en équipe
- Vous êtes autonome et responsable

Taux d'engagement : entre 60 et 70%, réparti sur 39 semaines

Contrat d'une année avec reconduction possible.

Merci d'envoyer les dossiers de candidature jusqu'au 8 septembre 2023 à EJC, M^{me} Sandra Besson-Wölfli, Rue des Sources 2, 2710 Tavannes ou par courriel à direction.ejc@tavannes.ch.

Tavannes le 21 août 2023

Le Conseil municipal

EJC Tavannes - Mise au concours

L'école à journée continue de Tavannes met au concours :

1 poste d'assistant(e) socio-éducatif(ve) dès le 1^{er} janvier 2024

Description du poste

- Accueil des enfants de la 5H-11H dans un contexte sécurisant et valorisant
- Participation et organisation des activités quotidiennes
- Accompagnement lors des devoirs et des repas

Votre profil

- Vous êtes titulaire d'un CFC d'ASE
- Vous êtes dynamique et motivé(e)
- Vous aimez le travail en équipe
- Vous êtes autonome et responsable

Taux d'engagement: entre 50 et 60%, réparti sur 39 semaines

Contrat d'une année avec reconduction possible.

Merci d'envoyer les dossiers de candidature jusqu'au 8 sept. 2023 à EJC, M^{me} Sandra Besson-Wölfli, Rue des Sources 2, 2710 Tavannes ou par courriel à direction.ejc@tavannes.ch.

Tavannes, le 21 août 2023

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Moeschler Transports Sàrl, La Combe 7, 2710 Tavannes.

Projet: installation d'une enseigne lumineuse en façade du bâtiment La Combe 7a sis sur la parcelle N° 1882 en zone d'activités A1 «Malvaux».

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 septembre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 30 août 2023

Le chef des travaux publics

Arrêté du Conseil municipal

Décision du Conseil municipal relative à la libération d'un crédit de CHF 190'000.00 pour le financement du déménagement du service social régional de Tavannes, soit pour l'informatique, le cablage, la téléphonie, la menuiserie, le mobilier et l'archivage (digitalisation).

- Le crédit voté est soumis au référendum facultatif conformément à l'art. 25 du règlement d'organisation.
- Le délai référendaire est de 30 jours à compter de la publication du présent arrêté.
- Au moins cinq pour cent du corps électoral peut lancer un référendum contre un arrêté du Conseil municipal concernant un objet énoncé à l'art. 4 lettre c du RO, pour autant qu'il porte sur un montant supérieur à CHF 80'000.00 et ne dépassant pas CHF 200'000.00. Au terme du délai référendaire, les signatures doivent être déposées à l'adresse du secrétariat municipal.

Toute information complémentaire sur cette dépense peut être obtenue auprès du secrétariat municipal, respectivement auprès du service social régional de Tavannes.

Tavannes, le 24 août 2023

Conseil municipal, Tavannes

Avis de construction

**** Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire PC 177/2019 délivré par la Préfecture du Jura bernois le 25 août 2020 ****

Requérante: Enerplastic Sàrl, Vie des Crêts 9, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 1883, au lieu-dit: «La Combe», commune de Tavannes.

Projet: construction d'une halle industrielle en structure métallique ouverte sur 3 côtés et implantation d'une installation de pyrogazéification de valorisation de matière avec installation de filtration et cogénération permettant la production d'électricité, aménagement d'une citerne à gaz enterrée de 2,4 m3 et pose de bennes pour le stockage de la matière.

Zone: A9 «Malvaux».

Dérogation: art. 25 LCFo.

Prolongation de la validité du permis: jusqu'au 24 septembre 2025.

Les oppositions, **uniquement contre la prolongation de la durée de validité du permis de construire**, faites par écrit et motivées seront reçues **jusqu'au 29 septembre 2023**, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 30 août 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Wastian Frédéric et Philippe, p.a. Rue des Mésanges 10, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 1499, Rue des Eglantines 9, 2735 Malleray

Description du projet: remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur air-eau extérieure, à l'est de la maison

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 23 août au 22 septembre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version

papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 18 août 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelles N°s 768 et 815, au lieu-dit: «Chemenay 11», Bévillard, commune de Valbirse.

Projet: construction d'un local technique karcher sous la rampe d'accès et pose de barrières de sécurité le long de la rampe d'accès et d'une barrière levante manuelle.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: C/VA «Centre/Village Ancien» et ZPO «Espace Birse».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 septembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 30 août 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Divers

SECOR

Modification du règlement d'organisation (RO) du SECOR

L'assemblée des délégués a accepté en date du 20.6.2023 la modification des articles N°s 7, 15, 23, 25, 53, 54 ainsi que les annexes II et III du règlement d'organisation (RO) du SECOR.

Les articles modifiés peuvent être consultés dans les bureaux des administrations communales de Court, Sorvilier, Champoz et Valbirse.

A compter de la date de publication, un recours contre ces modifications peut être formé dans les 30 jours à l'adresse de l'Office des eaux et des déchets, Reiterstrasse 11, 3011 Berne.

Bévillard, le 30 août 2023

Commission SECOR

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h